



# AVIS

## Approbation traité international Accord d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine

21 mai 2015

<b>Demandeur</b>	Ministre Guy Vanhengel
<b>Demande reçue le</b>	5 mai 2015
<b>Demande traitée par</b>	Assemblée plénière
<b>Demande traitée le</b>	21 mai 2015
<b>Avis rendu par l'Assemblée plénière le</b>	21 mai 2015

## Préambule

Le présent projet d'ordonnance porte assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs Etats membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars 2014 et le 27 juin 2014.

L'Accord d'association vise à renforcer le dialogue politique, les liens économiques, la coopération en matière de justice, de liberté et de sécurité, ainsi qu'une coopération plus étroite dans les autres domaines présentant un intérêt commun.

## Avis

**Le Conseil** se réjouit de constater que, malgré les événements dramatiques ayant eu lieu en Ukraine, le présent Accord d'association ait pu être signé. Il ne formule pas de remarque quant au présent avant-projet d'ordonnance.

\*  
\*            \*